

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 30.9.2020 sous le n°0920S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 6 au NICE-SNES n°241 de juillet 2016

Nice, le 24 novembre 2016

#### SOMMAIRE

P.1/1 Elections au conseil d'école de l'académie de Nice le 1<sup>er</sup> décembre  
P.2/2 La phase inter-académique des mutations  
P.3/2 Adhésion  
P.4/2 Pour nous contacter  
Annexe 1 : procuration  
Annexe 2 : fiche syndicale  
Annexe 3 : bulletin d'adhésion

## 1/ Elections au Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Nice le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Crise de recrutement, déficit de formation et surcharge de travail pour les étudiant-es et les stagiaires : la réforme de la formation mise en place depuis 5 ans ne répond pas encore à l'ambition d'une formation de qualité !

L'autonomie des universités se traduit par de fortes disparités entre les masters. Le temps de classe excessif pour les stagiaires les empêche de se centrer sur une formation de qualité en lien avec la recherche. La faiblesse des moyens alloués aux ESPE se traduit par des formations tronquées, une insuffisance du nombre de visites-conseils, des conditions d'études et de travail difficiles.

Le suivi des stagiaires et leur validation doivent être pensés dans une logique de formation et non d'évaluation. Les conditions d'évaluation, de validation et titularisation doivent être cadrées nationalement et basées sur des critères transparents et explicités dès le début de la formation.

**La F.S.U. revendique une remise à plat de la réforme avec l'ensemble des formateurs, des étudiants et des stagiaires. La FSU réclame l'augmentation des moyens humains et budgétaires. La FSU exige des parcours réellement adaptés en fonction des parcours universitaires et professionnels antérieurs, des affectations au plus près des lieux de formation, le maintien des sites départementaux, et surtout un temps de service en classe réduit à un 1/3 afin de pouvoir suivre la formation dans de meilleures conditions.**

La **F.S.U.** (fédération dont fait partie le **SNES-FSU**) est la seule à proposer une liste de candidat(e)s respectant la **parité**, représentant les **deux départements**, plusieurs **disciplines**, le **1<sup>er</sup> et le second degré**, pour défendre ses valeurs et porter vos revendications.

**Voici vos candidats** : Adrienne Daudet (M2 maths), Matthieu Chassagnoux (PFSE 1<sup>er</sup> degré), Améziane Nasira (M1 maths), Gilles Gassin (M2 Phys-Ch), Julie Cortembert (PFSE 1<sup>er</sup> degré), Tommy Catala (M2- EPS), Anna Marangoni (M2-italien), Alain Tournay (PFSE 1<sup>er</sup> degré).

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre, VOTEZ pour la liste FSU  
(SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP)**

Attention : ouvertures des bureaux de vote  
dans le **Var** de **9h à 15h** et dans les **Alpes Maritimes** de **9h à 17h**.

**Pour voter sur place vous devrez impérativement vous munir de votre carte d'étudiant.**

**Le vote par procuration est possible**, vous devez alors remplir et signer l'**original** du formulaire de procuration ci-joint puis le confier, ainsi que l'**original** de votre carte d'étudiant, à un autre électeur de votre centre. Celui ci ne peut pas être porteur de plus de 2 procurations.

## **2/ La phase inter-académique des mutations.**

Les stagiaires de l'académie sont nombreux à assister aux différentes réunions organisées par le SNES-FSU et/ou à se rendre dans nos locaux de Nice et de Toulon pour rencontrer les élus SNES-FSU afin d'obtenir des informations fiables et des conseils avisés.

Des réunions spéciales INTER 2017 sont organisées jusqu'au dernier moment, par exemple **le mercredi 30 novembre dans les locaux du SNES-FSU à partir de 14h30 au 208 rue Emile Ollivier à Toulon et au 264, bd de la Madeleine à Nice.**

Vous pouvez également compter sur nos permanences quasi-quotidiennes dans nos deux locaux et prendre rendez-vous avec un(e) commissaire paritaire :

**Toulon : les mercredis de 14h30 à 17h30, les jeudis de 14h à 17h, les vendredis de 16h à 19h**

**Nice : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis toute la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.**

N'hésitez pas à contacter nos élus par téléphone, ou par mail, afin de faire vérifier vos vœux et éviter ainsi toute erreur, oubli, stratégie maladroite... au 04 97 11 81 53 et [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) .

Attention, la confirmation de votre demande de mutation arrivera vers les 6-7 décembre dans votre établissement. Vous pourrez y apporter d'éventuelles modifications (ordre et/ou suppression de vœux, précisions ou modifications des situations personnelles...). Il conviendra alors de renvoyer votre confirmation par l'intermédiaire de votre établissement au rectorat, accompagnée de toutes les pièces justificatives.

**N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre dossier et de ses pièces justificatives. Aucune pièce manquante ne vous sera réclamée par l'administration, d'où l'intérêt de nous envoyer le double pour vérification et pour que nous puissions vous contacter en cas de problème. N'oubliez donc pas de nous renvoyer aussi la fiche syndicale jointe accompagnée du double de votre dossier. C'est un outil précieux et indispensable pour permettre le travail de nos commissaires paritaires.**

**Le choix des valeurs et de l'efficacité :** le SNES-FSU est le seul syndicat présent dans toutes les différentes commissions paritaires qui examinent, entre autres, les différentes phases du mouvement, et ce dans toutes les disciplines, tous les corps (agrégés, certifiés, cpe, ...), au niveau académique comme au niveau national.

## **3/ Adhésion.**

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels. C'est en effet par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés. Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion. La cotisation syndicale peut être payée en 8 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, les 2/3 sont en effet déductibles des impôts, elle ne coûte donc, au final, qu'une quarantaine d'euros.

## **4/Pour nous contacter.**

Le SNES-FSU, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles.

- Les mercredis de 14h30 à 17h30, les jeudis de 14h à 17h et les vendredis de 13h à 19h à Toulon, 208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77 ou au 09-60-49-34-36

- Les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30 ou/et de 14h à 17h30 à Nice au 264, Bd de La Madeleine.

**Bien sûr, tout le reste de la semaine, d'autres militants restent à votre disposition au 04 97 11 81 53**

Vous pouvez également nous contacter **par mail** : [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) et consulter notre site [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)